



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II  
À S.E. M. ELTIGANI SALIH FIDAIL, NOUVEL  
AMBASSADEUR DU SOUDAN PRÈS LE SAINT-SIÈGE\***

*Jeudi 24 avril 1997*

*Monsieur l'Ambassadeur,*

1. Soyez le bienvenue au Vatican, où j'ai le plaisir d'accueillir Votre Excellence à l'occasion de la présentation des Lettres qui L'accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Soudan auprès du Saint-Siège.

Je vous remercie des salutations que vous m'avez adressées au nom de Son Excellence le Président Omer Hassan Ahmed Elbashir et du peuple soudanais. Je vous saurais gré de bien vouloir leur transmettre les vœux que je forme pour le bonheur et la prospérité de la nation entière. Je prie le Très-Haut pour qu'Il inspire à chacun les sentiments de compréhension mutuelle et de fraternité qui permettront l'édification d'une société plus juste et plus solidaire fondée sur une effective reconnaissance des droits de toutes ses composantes.

2. Dans votre allocution vous avez fait état des efforts accomplis par le Soudan pour parvenir à la paix et pour garantir les droits de chaque citoyen. Il est nécessaire, en effet, que toutes les nations reconnaissent véritablement les droits fondamentaux de la personne dans la diversité des communautés humaines et religieuses qui les composent. Les différences, trop souvent comprises comme un poids ou comme une menace contre l'unité nationale, manifestent au contraire la richesse et la grandeur de la nature humaine, créée par Dieu de telle sorte que tous ceux qui en participent forment une unique famille humaine. La paix se construit sur une véritable solidarité entre les personnes et entre les groupes humains.

3. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez voulu saluer la contribution du Saint-Siège à la paix. C'est le devoir de l'Église de rappeler inlassablement la dignité inaliénable de la personne humaine,

quelles que soient son origine, sa race, son sexe, sa culture ou sa religion. Cela signifie aussi que les communautés humaines, même lorsqu'elles sont minoritaires, doivent pouvoir exister avec leurs caractéristiques propres, et qu'il est du devoir de l'État de reconnaître leur place légitime, en les respectant et en faisant en sorte que les différences soient un apport pour le bien commun. Ce droit à l'existence inclut celui de la liberté de se tourner vers le Créateur selon sa propre conscience, pour rechercher la vérité et pouvoir y adhérer sans contrainte, ainsi que de manifester librement et publiquement sa foi, jouissant en toute sécurité des lieux de culte, d'éducation et de service social. Comme j'ai eu l'occasion de le déclarer devant la 50e Assemblée générale des Nations Unies, toutes les communautés humaines doivent être respectées dans leurs recherches pour répondre au problème de la vie humaine. « Dans cette perspective, il nous est possible de reconnaître l'importance de préserver le droit fondamental à la liberté de religion et à la liberté de conscience, colonnes essentielles sur lesquelles repose la structure des droits humains et fondement de toute société réellement libre. Il n'est permis à personne d'annihiler ces droits en faisant usage de coercition pour imposer une réponse au mystère de l'homme » (Ioannis Pauli PP. II *Oratio occasione oblata L anniversariae memoriae Nationum Unitarum Institutionis (ONU) Neoboraci habita, 10, die 5 oct. 1995: Insegnamenti di Giovanni Paolo II, XVIII, 2 (1995) 738*).

4. Le dialogue entre les croyants des diverses traditions religieuses, dans lequel les catholiques sont engagés, doit être l'effort de chacun pour permettre, dans la vérité, une meilleure compréhension afin que la paix et la justice s'instaurent de façon stable entre tous les citoyens. Dans cette perspective, l'Église catholique souhaite vivement que chrétiens et musulmans puissent travailler ensemble au développement de leur pays dans le respect mutuel des convictions de chacun, librement manifestées.

5. Votre présence en ces lieux témoigne du désir de votre pays de donner une place importante aux valeurs spirituelles qui sont nécessaires pour l'édification d'une société véritablement humaine. Je souhaite que votre mission contribue à renforcer des relations de compréhension mutuelle entre le Soudan et le Siège apostolique, pour le bien de tous les Soudanais, chrétiens et musulmans.

6. Par votre intermédiaire, permettez-moi, Monsieur l'Ambassadeur, de saluer la communauté catholique du Soudan dont je connais les épreuves et le courage. Unie à ses Pasteurs, qu'elle demeure ferme dans la foi et qu'elle mette son espérance dans la puissance de Dieu qui entend l'appel de ceux qui sont faibles et sans défense. J'encourage les catholiques à témoigner avec ardeur, à la suite de la bienheureuse Bakhita, de la charité du Christ au milieu de leurs frères et de leurs sœurs. Qu'ils sachent que l'Église entière est solidaire de tous ceux qui, dans leur pays, souffrent dans leur corps ou dans leur cœur!

7. Alors que commence votre mission, je vous offre mes vœux les meilleurs pour son bon déroulement. Soyez assuré que vous trouverez toujours ici un accueil attentif et une compréhension cordiale auprès de mes collaborateurs.

Sur Votre Excellence et sur tout le peuple soudanais j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédictions du Très-Haut.

---

*\*Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, vol. XX, 1 p. 782-784.

*L'Osservatore Romano* 25.4.1997 p.8.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.21 pp.9, 11.

© Copyright 1997 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana